



Décisions du Comité de pilotage du 24 janvier 2019.

Le Département du Territoire de Belfort et l'Agence Régionale de Santé ont souhaité s'investir dans la démarche, pilote au niveau national « **Territoire 100 % Inclusif** » afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins des personnes en situation de handicap, d'agir sur les représentations et de faire adhérer à cette démarche un très large panel d'acteurs institutionnels et associatifs d'horizons divers.

C'est ainsi que la démarche « **Territoire 100 % Inclusif** » est portée par **un Comité de pilotage constitué de 26 structures** (collectivités, institutions, administrations déconcentrées, fédérations, experts d'usage...) **et 32 personnes**, égales en droits et en responsabilités.

Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 5 juillet 2018, en présence de Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du premier ministre en charge des personnes handicapées, afin de lancer officiellement la démarche et de définir les 5 axes de structuration, couvrant l'ensemble des champs sociétaux (droits et devoirs, école, emploi, culture, sport, vie sociale...) et représentant un continuum de vie pour la personne handicapée, à savoir :

- Axe 1 : accéder à ses droits plus facilement.
- Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université.
- Axe 3 : accéder à un emploi et travailler comme les autres.
- Axe 4 : vivre chez soi et se maintenir en bonne santé.
- Axe 5 : être acteur dans la cité.

Territoire 100 % Inclusif doit être un projet pluriel qui se situe à la croisée des compétences institutionnelles, du savoir des professionnels du champ du handicap, de l'engagement militant des associations et des établissements et nécessairement du regard, des attentes, des idées des personnes concernées par les différents handicaps.

Territoire 100 % Inclusif constitue également une invitation à faire bouger les lignes pour une société plus juste à inventer un modèle territorial différent, plus souple et qui doit prendre en compte le fait que la vie des personnes est un parcours en évolution constante.

Dans cette optique, des groupes de travail ont été composés pour donner corps aux axes définis, des réunions de travail pour chaque groupe ont ainsi été organisées entre octobre et décembre 2018, elles ont réuni **47 structures et 126 personnes**, ce qui constitue un engouement sans précédent et un investissement remarquable démontrant les attendus du Territoire de Belfort sur le sujet de la reconnaissance des personnes en situation de handicap comme actrices à part entières de notre société.

Les pilotes des groupes de travail ont affirmé la vocation de la démarche « **Territoire 100 % Inclusif** » à être un accélérateur des orientations nationales en direction des personnes en situation de handicap, mais aussi un incubateur d'idées nouvelles et de modalités de travail innovantes dépassant les cadres actuellement établis.

Les avancées et propositions de ces différents groupes de travail ont été portées à votre connaissance par le biais de fiches projets rédigées. Certaines actions pourront connaître un développement opérationnel dès l'année 2019 alors que pour d'autres projets, et/ou réflexions, une temporalité plus longue s'avère nécessaire.

A la lecture du support de présentation et des fiches projets annexées au présent relevé de décisions, il vous est proposé de bien vouloir approuver les points suivants.

1 – La démarche « Territoire 100 % Inclusif » s'inscrit dans le cadre d'une année inclusive de juillet 2018 à juin 2019. Pour autant, considérant l'investissement conséquent des acteurs du handicap et des différents membres des groupes de travail, considérant par ailleurs l'importance des attentes exprimées par les personnes en situation de handicap, il est précisé que la question de la temporalité nécessaire à la démarche, au regard des moyens qui pourront être dédiés, sera débattue lors du Comité de pilotage de juin 2019.

2 – Considérant le caractère innovant de la démarche « Territoire 100 % Inclusif » et notamment le partage complet des décisions, il doit être réaffirmé que **chaque membre du Comité de pilotage doit se sentir également investi dans la réussite du projet et doit inscrire dans ses propres actions et règles de fonctionnement, l'ambition d'une inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap.**

3 - Considérant les travaux du groupe de travail de l'**axe 1** «accéder à ses droits plus facilement », **les fiches projets suivantes sont validées telles que présentées :**

Fiche 1-A : soutenir le système d'information harmonisé MDPH-CAF et globalement faire de la MDPH un lieu d'innovation des pratiques professionnelles.

Fiche 1-B : favoriser l'inclusion par un accès facilité à l'information.

Fiche 1-C : inclure par le numérique via la création d'un espace multimédia au sein de la Maison départementale de l'Autonomie.

4 - Considérant les travaux du groupe de travail de l'**axe 2** «être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université», **la fiche projet suivante est validée telle que présentée :**

Fiche 2- A : intégrer le statut d'élève par l'inscription dans les établissements scolaires des élèves accueillis en unité d'enseignement externalisée.

5 - Considérant les travaux du groupe de travail de l'**axe 3** « accéder à un emploi et travailler comme les autres », **les fiches projets suivantes sont validées telles que présentées :**

Fiche 3-A : création d'un parcours professionnel 100 % inclusion.

Fiche 3-B : organisation d'un carrefour emploi – insertion. - inclusion.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de l'axe 3, **les membres du Comité de pilotage** de la démarche Territoire 100 % Inclusif **s'engagent à participer à l'organisation d'un duoday d'ici au mois de juin 2019.**

6 - Considérant les travaux du groupe de travail de l'**axe 4** « vivre chez soi et se maintenir en bonne santé », **les fiches projets suivantes sont validées telles que présentées :**

Fiche 4-A : déployer un parcours d'habitat inclusif dans le Territoire de Belfort.

Par ailleurs, sur l'axe 4, le **Comité de pilotage réaffirme la pertinence des fiches développées dans le cadre du Contrat Local de Santé** qui ont vocation à s'appliquer sur le Territoire de Belfort et notamment , les fiches actions suivantes :

Fiche 4-B : développement des compétences psycho-sociales des jeunes en situation de handicap.

Fiche 4-C : création d'un dispositif handiconsult.

Fiche 4-D : amélioration du parcours de soins des personnes accueillies en ESMS.

7 - Considérant les travaux du groupe de travail de l'axe 5 « être acteur dans la cité », **les fiches projets suivantes sont validées telles que présentées :**

Fiche 5-A : favoriser l'inclusion par le bénévolat étudiant.

Fiche 5-B : développer et valoriser la pratique du sport inclusif.

8 - Le Comité de pilotage de la démarche « Territoire 100 % Inclusif » prend acte des avancées et orientations des fiches projets de l'axe 2 «être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université» et souhaite la finalisation de ces dernières, à savoir :

- Assurer l'accès à l'école et améliorer les partenariats territoriaux (scolaire et médico-social) – prévenir et répondre aux troubles du comportement à l'école maternelle.
- Mieux repérer et répondre aux besoins des élèves présentant des troubles du langage et des apprentissages (troubles DYS).

9 – Le Comité de pilotage de la démarche « Territoire 100 % Inclusif » **demande aux différents groupes de travail d'étudier plus spécifiquement les projets suivants** dans l'optique des prochaines réunions du Comité de pilotage :

- **Axe 1 : accéder à ses droits plus facilement.**

- Harmoniser les systèmes de communication des membres du Comité de pilotage.
- Rendre accessible les sites Internet des membres institutionnels et renforcer l'accessibilité aux déficiences – (malentendants, déficients visuels, FALC...).
- Créer un lieu d'écoute, d'échange de partage – Mise en valeur de la pair-aidance..

- **Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université.**

- Favoriser l'accès aux apprentissages des enfants en situation de polyhandicap.
- Repérer les bonnes pratiques relatives à l'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux.
- Développer un pôle d'appui et de ressources pour les familles et les professionnels de l'accueil du jeune enfant.
- Lancer une réflexion sur l'accès l'enseignement supérieur avec les acteurs concernés sur le territoire (UFC, UTBM, IUT, IRTS, IFMS)

- **Axe 4 : vivre chez soi et se maintenir en bonne santé.**
 - Déployer un parcours de prise en charge pour les personnes handicapées vieillissantes.
 - Diagnostic de l'accessibilité des lieux de santé du Territoire et réflexion quant aux adaptations nécessaires.
 - Déploiement d'une stratégie territoriale d'aide aux aidants.

- **Axe 5 : être acteur dans la cité.**
 - Soutenir la création d'une plateforme de transport solidaire et améliorer les prises en charge par les transports en commun des personnes en situation de handicap.
 - Valoriser et accentuer les offres culturelles et sportives accessibles - Favoriser la communication et la visibilité des structures handisport - Assurer la promotion des actions de partages mixtes.
 - Étudier la pertinence de la mise en place du label « Destination pour Tous » permettant dans le département un séjour prolongé pour les personnes en proposant des activités ou prestations touristiques adaptées.